

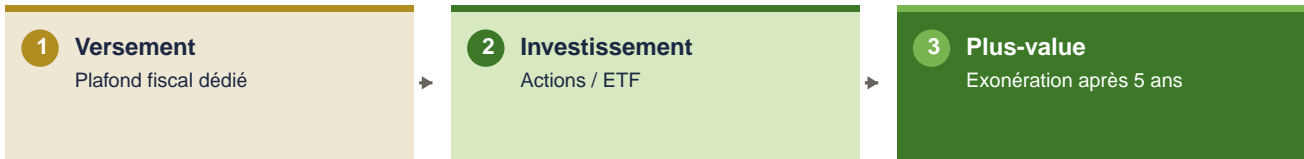
## PEA (Plan d'Épargne en Actions)

Exonération d'IR après 5 ans (sauf prélèvements sociaux 17,2 %)

### PRÉSENTATION

Plafond 150 000 €. Investissement en actions UE/EEE et OPCVM éligibles. Après 5 ans, les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu (les prélèvements sociaux de 17,2 % restent dus).

### MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



### AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

#### AVANTAGES

- Exonération IR après 5 ans
- Liberté de gestion (titres vifs ou OPCVM)
- Sortie en rente possible en franchise d'IR

#### POINTS DE VIGILANCE

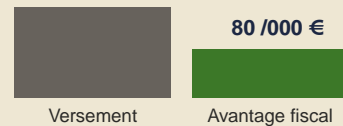
- Plafond 150 000 € (300 000 € pour un couple, 2 PEA)
- Univers limité aux actions UE/EEE
- Tout retrait avant 5 ans clôture le PEA

### CAS D'USAGE TYPE

#### EXEMPLE

Investisseur 35 ans verse 150 000 € sur 5 ans : à 50 ans, plus-value de 80 000 € exonérée d'IR (économie ~13 %).

#### IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE) 150 /000 €



Soit environ 53 % du montant investi

## Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

### Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

### Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Risque de perte partielle ou totale en capital. Les marchés actions peuvent connaître de fortes fluctuations.
- Aucune garantie de rendement ni de capital.
- Recommandé pour un horizon d'investissement long ("e 5-8 ans).

### Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)) ou le médiateur de la consommation compétent.

## Cette solution vous intéresse ?

---

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « PEA (Plan d'Épargne en Actions) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

### Premier entretien offert — 1 heure

*Pour étudier « PEA (Plan d'Épargne en Actions) » avec vous*

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

**Réservez sur [www.asterale.fr](http://www.asterale.fr) · 06 28 54 13 74**